

## Compte-rendu CTL du 14/01/2019

Ce premier CTL de 2019 était convoqué avec à l'ordre du jour l'évolution des emplois, la mise en place du télétravail et les éventuelles questions diverses.

La lecture des déclarations liminaires (voir encadré celle de la CGT) n'a donné lieu à aucune réponse directe du DISI, visiblement agacé par la longueur et la teneur de certaines qu'il s'est d'ailleurs permis d'interrompre.

L'ordre du jour ayant été modifié à la demande d'une OS pour faire passer en dernier le point sur les emplois, la séance a débuté par la présentation de la mise en place du télétravail.

### Télétravail

Après un rappel du cadre réglementaire, des précisions ont été apportées sur les spécificités liées à certaines missions et sur le déroulement de cette mise en place. Beaucoup d'informations évoquées lors de ce CTL ne sont que des redites de ce qui figure dans la documentation disponible sur l'intranet. Pour ne pas faire trop long, nous n'évoquerons dans ce compte-rendu que les compléments spécifiques à la sphère informatique et les décisions propres à la DISI Sud-Ouest.

Particularité de la mission développement : une solution technique spécifique (déport d'affichage) sera utilisée pour permettre au télétravailleur d'accéder à distance à toutes les ressources de son poste fixe. Cette possibilité n'est pas ouverte aux autres missions qui devront se contenter de la configuration standard ou renoncer au télétravail.

*[dernière minute post-CTL : selon une information qui reste à confirmer, le déport d'affichage pourrait peut-être s'étendre à tous les informaticiens].*

Plusieurs incompatibilités ont été soulignées : accès à des zones sécurisées, accès à des données de production, assistance de proximité, éditique, façonnage et acquisition de données. Les agents travaillant en horaires d'équipes en seront également exclus.

Le déploiement du télétravail sera suivi par un référent dans chaque direction, pour la DISI SO ce sera M<sup>me</sup> Dibos.

Pour les trois ans à venir, un plafond est fixé à 10 % des effectifs, soit 45 personnes à la DISI Sud-Ouest. Pour cette mise en place, la convention se fera pour 8 mois avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai. Ensuite la campagne sera annuelle à l'automne pour l'année suivante.

À la DISI SO, le recensement démarre officiellement le 15 janvier et prendra fin le 15 février. Les demandes reçues trop tard ne seront pas étudiées, sauf cas particuliers (absence...).

### Déclaration liminaire des élus CGT

Monsieur le Président,

*La crise qui secoue notre pays depuis plusieurs semaines est avant tout une crise du pouvoir d'achat, un thème qui nous est cher. Mais au-delà de ça, c'est un épisode aigu, grave, violent, du mal qui ronge ce pays depuis des années à travers de multiples avatars que nous avons toujours dénoncés : déni de démocratie, mépris du dialogue social et répression des luttes, injustice fiscale, recul des services publics et du maillage territorial, austérité pour le peuple et enrichissement outrancier des élites...*

*Les gouvernements successifs en portent la lourde responsabilité, celui qui est aujourd'hui au pouvoir s'est montré particulièrement doué pour mettre le feu au poudres.*

*Pour ce qui est de la colère, les agents de la DGFIP ne sont pas en reste, et pour jouer le pompier pyromane, notre ministre M. Darmanin place la barre très haut.*

*Cible privilégiée des suppressions d'emplois et des réformes destructrices depuis plus de 10 ans, nos collègues sont aujourd'hui simultanément victimes d'une colère anti-fiscale qui se trompe parfois de cible et de l'énorme pression liée à la mise en place du PAS. Congés refusés, formations bâclées, accueils saturés, usagers excédés, et un ministre qui se félicite à longueur de journée !*

*Alors que partout sont convoqués les CTL pour œuvrer à la suppression de 2130 emplois, M. Darmanin a cru calmer les esprits en promettant des miettes à une minorité d'agents (on ne sais d'ailleurs pas très bien qui) en compensation de la « petite surcharge de travail ». Si ça ce n'est pas de la provocation ! Et il enfonce le clou en remerciant les syndicats pour l'absence de grève !*

*Et bien il devrait être servi, de nombreux collègues seront en grève cette semaine, à l'image de ceux de la Gironde en ce moment même dans ce bâtiment.*

*Il serait logique que les services informatiques se joignent à eux dans les jours à venir, tout aussi concernés que nous sommes par les suppressions d'emplois, la baisse du pouvoir d'achat et la « petite » surcharge de travail.*

*Nous doutons un peu que vos tours de passe-passe pour nous rendre acceptables de nouvelles suppressions d'emplois suffisent à les en dissuader.*

*Il faut à ce sujet reconnaître que vous ménagez bien vos effets, les documents fournis ne risquent pas d'éventer vos secrets avant le spectacle, et nous serons bien contraints d'écouter vos explications pour faire toute la lumière sur ce projet et tenter de le rendre intelligible aux collègues.*

*Ceci explique en partie notre choix de siéger aujourd'hui, ainsi que le besoin de transparence sur les conditions qui entourent la mise en place du télétravail. L'attrait de bon nombre de collègues pour ce dispositif, nous espérons que ce n'est pas pour fuir un peu des conditions de travail trop dégradées, ne doit en effet pas être contrecarré par des contraintes injustifiées.*

*C'est donc là aussi pour éclairer les zones d'ombre et offrir aux agents toute l'information qu'ils méritent que nous sommes autour de cette table, notre cœur lui étant plutôt aux côtés des collègues en lutte.*

Toutes les informations et documents nécessaires sont accessibles sur l'intranet, le DISI insiste notamment sur l'importance de remplir la fiche d'auto-évaluation.

Malgré les incompatibilités évoquées, chaque agent est libre de faire une demande et toutes les demandes seront étudiées. Chaque demandeur sera reçu par la direction de son ESI et tous les refus seront motivés. Le DISI s'est engagé à fournir aux OS une synthèse des demandes et des réponses dans le cadre d'un groupe de travail. En cas de refus, l'agent disposera d'un premier niveau de recours devant l'autorité hiérarchique (a priori le DISI lui-même), puis d'un second niveau devant la CAPL. Ces recours sont suspensifs du délai de recours devant le tribunal administratif.

Comme pour l'évaluation, on peut craindre que la première étape (autorité hiérarchique) dissuade certains collègues de faire un recours. Nous encourageons tous ceux qui auront essuyé un refus à contacter nos élus en CAPL pour être accompagnés dans cette démarche.

En réponse aux nombreuses questions, quelques précisions intéressantes à noter :

- une grande souplesse semble possible au niveau des horaires, l'exemple évoqué était celui d'une interruption du travail à 16h pour reprise à 17h ;
- l'éloignement, même important, du domicile ne doit pas être un critère de refus, exemple évoqué d'un agent résidant dans un autre département ;
- le DISI se déclare clairement réticent à accorder le télétravail à raison de 3 jours par semaine.

## Questions diverses

À plusieurs questions concernant l'avenir de missions, le DISI réserve sa réponse pour le prochain CTL (avril).

### Avenir du service N3 Gespro à Poitiers :

La CGT pose cette question car des agents s'interrogent sur l'opportunité de faire une demande de mutation en vue d'une éventuelle fermeture du service. La Direction indique réfléchir à l'après avec SI et même si on se dirige vers des postes techniques il affirme pouvoir trouver du travail à chacun et considère prématuré d'envisager des mutations,.

### Notion de « service » à la DISI :

Nous demandons des précisions sur cette notion car les conséquences évoquées dans l'instruction sur les mutations en cas de fermetures de services inquiètent certains collègues. La réponse est qu'en DISI, un service correspond à un ESI, une CID excentrée où un SIL (notion de RAN). Les restructurations internes à un ESI ne sont donc pas concernées par l'obligation de mutation nationale.

### Élections professionnelles :

Une OS demande si dans le cadre de la restructuration des DISI, la DISI Sud-Ouest pourrait être concernées par de nouvelles élections. Dans la mesure où la variation des effectifs est inférieure à 20 %, le DISI rappelle qu'il n'est pas envisagé de refaire des élections, mais il précise que

certaines OS le demandent. Il ajoute que les élus des structures rattachées (ESI Limoges + CID) seront convoqués comme experts dans les instances de la DISI.

### Outil 3E :

Une OS souligne de fortes disparités dans l'alimentation de l'outil de recensement des effectifs et des compétences selon les ESI. Le DISI indique que la priorité a été donnée au recensement des services d'exploitation et de développement. C'est un travail encore en cours à Toulouse, fait à Bordeaux à partir des réponses des agents, pas de réponse concernant Poitiers.

### Panneaux d'informations syndicales (ESI 33 et DISI siège) :

Une OS demande s'il est possible de déplacer ces panneaux pour une meilleure visibilité. Visiblement peu favorable, le DISI finit par accepter d'étudier la question face à l'insistance de toutes les OS.

### Déménagement CID 16

Nous avons été interpellés par les collègues de la CID 16 suite à leur déménagement précipité et non annoncé. La direction confirme un défaut de communication de la part de la DDFiP, mais ajoute que les nouvelles conditions d'installation semblent satisfaire les collègues.

### Caméra cachée (ESI 86) :

Une OS demande des nouvelles de cette affaire\* et si la Direction a porté plainte. La réponse est que la justice suit son cours suite au dépôt d'une plainte par la collègue qui avait fait la découverte, le jugement du suspect est prévu en juin. La Direction elle-même n'a pas porté plainte mais a procédé à un signalement des faits au procureur de la république.

*\* En janvier 2018, une collègue avait découvert une caméra miniature dissimulée dans des toilettes femmes de l'ESI.*

## Emplois

C'est sans les élus de Solidaires (comme ils l'avaient annoncé) que se fait la reprise de séance pour aborder le projet de suppressions, transferts et transformations d'emplois.

Nous n'avons jamais participé au CTL emplois dans le but de négocier sur les suppressions (pas de négociation possible) ou de discuter de la meilleure façon de les décliner localement. En revanche nous avons toujours cherché à bien comprendre le projet de la direction, déjà pour pouvoir vous en rendre compte mais aussi pour veiller à la transparence des opérations.

Force est de constater que les documents fournis en amont ne suffisaient pas pour comprendre les évolutions envisagées. Des transferts externes entrants y apparaissent notamment sans aucune explication quant à leur origine, tandis que le nombre de suppressions ne correspond pas entre documents nationaux et locaux. Participer au débat était donc le seul moyen de poser nos questions et tenter d'obtenir les informations manquantes.

Voici les localisations des **8 suppressions d'emplois** 2019 à la DISI sud-Ouest :

<b>ESI Bordeaux</b>	-1 C administratif
<b>CID 40</b>	-1 C PAU
<b>CID 47</b>	-1 B PAU
<b>ESI Poitiers</b>	-1 C Agent de traitement
<b>CID 16</b>	-1 C Agent de traitement
<b>CID 17</b>	-1 C PAU
<b>ESI Toulouse</b>	-1 C PAU, -1 B PAU

Une nouvelle fois ce sont les CID qui contribuent très largement à la réduction des emplois. Le DISI justifie ce ciblage par la poursuite d'une harmonisation des effectifs sur la base de 1 ETP pour 220 poste de travail.

En demandant si le poste de C PAU supprimé à Toulouse était également un poste de CID, nous avons bien involontairement semé la confusion. En effet si le DISI a pu nous affirmer que ce n'était pas un emploi de CID, personne n'a été capable de nous dire clairement de quel poste il s'agissait. Il se pourrait que ce soit un emploi actuellement occupé (habituellement on supprime plutôt des chaises vides), supprimé par erreur à la place d'un emploi SIL appelé à se libérer, mais nous n'en sommes pas certains.

Dans les documents nationaux communiqués à l'automne sur les variations d'emplois dans les directions, la DISI Sud-Ouest contribuait à hauteur de 7 suppressions d'emplois. Découvrant dans ce CTL que nous subirions en réalité 8 suppressions, nous avons bien évidemment voulu connaître la raison de cette surenchère. La réponse, qu'on ne pouvait pas deviner, est que le huitième emploi est en fait un transfert vers le SSI, c'est à dire vers le pot commun de la sphère informatique DGFIP. Cet emploi qui est bien supprimé à la DISI Sud-Ouest n'est donc pas une suppression du point de vue de la DG puisqu'il reste dans le giron de la DGFIP. Est-ce le début du siphonnage des emplois des ESI pour renforcer la centrale ? On peut se poser la question !

Ce sont ces mêmes échanges avec le SSI qui expliquent l'arrivée de 8 emplois de B PAU à la DISI Sud-Ouest. Non vous ne rêvez pas, 8 emplois de plus qui semblent comme par magie venir compenser les 8 suppressions !

2019 serait-elle la véritable année blanche ?

Pas tout à fait, et ce pour deux raisons. D'une part comme on vient de le voir, qui dit transfert au sein du SSI dit que ces emplois ont été pris ailleurs. Ils correspondent à des suppressions dans d'autres DISI et nous ne saurions évidemment nous en réjouir. En l'occurrence il s'agit du regroupement des AT SPL sur Bordeaux, Toulouse et Limoges. À ce titre nous récupérons donc 4 emplois à Toulouse et 4 à Bordeaux. D'autre part, ces emplois ne

viennent donc pas remplacer ceux qui ont été supprimés. Si le solde est nul au niveau de la DISI, les emplois supprimés en CID ou ailleurs sont bel et bien supprimés.

Pour le reste de ce projet, on notera des transformations d'emplois et transferts internes destinés à régulariser (ou anticiper) des promotions ou des changements de services déjà faits : transformation d'un IDIV de classe normale en IDIV hors classe à Bordeaux, d'un C PAU en B PAU à Poitiers et transfert d'un B administratif de l'ESI de Bordeaux à la DISI.

Enfin les documents font apparaître 71 emplois supplémentaires. Pas de miracle, il s'agit simplement de l'intégration au 1er septembre de l'ESI de Limoges et de la CID 79 dans le cadre de la restructuration des DISI.

Les élus CGT ont évidemment voté contre ce projet, de même que les élus CFDT et FO. Il ne sera cependant pas soumis à un nouvel avis du CTL (voir encadré).

#### **Rappel sur le fonctionnement du CTL.**

*Lorsqu'un projet de la direction est soumis à l'avis du CTL, les OS ont deux leviers pour s'opposer à son adoption immédiate\* et contraindre le Directeur à une seconde convocation du CTL. Il faut soit une absence de quorum lors de l'ouverture de séance (boycott), soit un vote **unanime** des représentants du personnel **contre** le projet.*

*Aucune OS n'occupant seule plus de 50% des sièges, le boycott nécessite une concertation préalable. Personne n'en a pris l'initiative cette fois ci.*

*Le vote unanime implique l'ensemble des représentants du personnel présents à l'ouverture du CTL. Lors de cette séance, une OS ayant contribué au quorum n'a pas pris part au vote. Il n'y a donc pas eu de rejet unanime et la consultation du CTL sur ce projet est achevée.*

*\* Lors de la seconde convocation, le projet passe sans condition de quorum et quel que soit le vote. Le véritable retrait d'un projet ne peut s'obtenir que par le rapport de force et donc la mobilisation des personnels.*

## **Scoop de dernière minute**

Alors que la séance semblait se conclure, le DISI a choisi le dernier moment pour répondre à un point évoqué dans les déclarations liminaires : la fameuse prime de 200 € annoncée pour ceux à qui la mise en œuvre du PAS aura engendré une « petite surcharge de travail ». Le Directeur nous informe que certains services informatiques feront partie des bénéficiaires, à la DISI Sud-Ouest cela concernerait : AT Part, Editique, Intex, G2A, PTS.

*Pour la CGT, s'il est évident que certains services ont été plus fortement impliqués dans le PAS, ce sont bien tous les agents qui ont eu à subir le manque en emplois et les restructurations permanentes. Cette mesure porteuse de division n'est pas la bonne réponse.*

**Pour la CGT, c'est 1 000 euros tout de suite et pour tous, une revalorisation indemnitaire et une revalorisation de la valeur du point d'indice !**

**La délégation CGT au CTL : Laurent Bancon, Geneviève Bourrel (ESI Bordeaux), Béatrice Boisson (ESI Poitiers)**

**Des questions ? Des remarques ? → [cgt.disi-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.disi-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr)**